

**VEGE FLASH - VG004**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : VEGE FLASH

Code du produit : VG004

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant dégraissant surfaces.

Utilisation professionnelle.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : DACD.

Adresse : 125 RUE DU ROYANS - ZONE D'ACTIVITES MATHIAS.26320.SAINT-MARCEL LES VALENCE.FRANCE.

Téléphone : +33(-0)4-75-58-80-10. Fax : +33(-0)4-75-58-74-46.

marketing@dacd.com

www.dacd.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

##### Composition :

| Identification                                                                                                             | (CE) 1272/2008                                                                     | Nota | %                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|
| EC: 483-960-7<br>REACH: 01-0000020220-90<br><br>D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC,<br>C8-10-ALKYL GLYCOSIDES              | GHS05<br>Dgr<br>Eye Dam. 1, H318                                                   |      | 2.5 $\leq$ x % < 10 |
| CAS: 68891-38-3<br>EC: 500-234-8<br>REACH: 01-2119488639-16<br><br>ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES,<br>SULFATES, SELS DE SODIUM | GHS05<br>Dgr<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412 |      | 0 $\leq$ x % < 2.5  |

---

VEGE FLASH - VG004

---

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

---

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtamologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

**En cas de contact avec la peau :**

Laver abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements souillés.

Consulter un médecin en cas d'irritation.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

---

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- poudres
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

**VEGE FLASH - VG004**

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker à l'écart des acides et agents oxydants.

**Stockage**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

**Travailleurs**

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

2750 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Inhalation

### VEGE FLASH - VG004

|                                            |                                                                      |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Effets potentiels sur la santé :<br>DNEL : | Effets systémiques à long terme<br>175 mg de substance/m3            |
| <b>Utilisation finale :</b>                | <b>Consommateurs</b>                                                 |
| Voie d'exposition :                        | Ingestion                                                            |
| Effets potentiels sur la santé :<br>DNEL : | Effets systémiques à long terme<br>15 mg/kg de poids corporel/jour   |
| Voie d'exposition :                        | Contact avec la peau                                                 |
| Effets potentiels sur la santé :<br>DNEL : | Effets systémiques à long terme<br>1650 mg/kg de poids corporel/jour |
| Voie d'exposition :                        | Inhalation                                                           |
| Effets potentiels sur la santé :<br>DNEL : | Effets systémiques à long terme<br>52 mg de substance/m3             |

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

|                                             |                                                  |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Sol<br>0.946 mg/kg                               |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Eau douce<br>0.24 mg/l                           |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Eau de mer<br>0.024 mg/l                         |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Eau à rejet intermittent<br>0.071 mg/l           |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Sédiment d'eau douce<br>5.45 mg/kg               |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Sédiment marin<br>0.545 mg/kg                    |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Usine de traitement des eaux usées<br>10000 mg/l |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

##### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

##### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

En cas d'exposition répétée ou prolongée :

Caoutchouc Butyle : Perméation 6 (> 480 minutes) ; Epaisseur (mm) : 0,7

Exposition à court terme :

Caoutchouc nitrile : Perméation 2 (> 30 minutes) ; Epaisseur (mm) : 0,4.

##### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

## VEGE FLASH - VG004

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### - Protection respiratoire

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- AX (Marron)

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| Etat Physique : | Liquide Fluide. |
| Couleur :       | Jaune paille.   |
| Odeur :         | Florale.        |

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

|                                |                                        |
|--------------------------------|----------------------------------------|
| pH :                           | 11.00 .                                |
|                                | Base faible.                           |
| Point d'ébullition :           | 100 °C.                                |
| Intervalle de point d'éclair : | Non concerné.                          |
| Pression de vapeur (50°C) :    | Non concerné.                          |
| Densité :                      | 1.10                                   |
| Hydrosolubilité :              | Soluble.                               |
| Viscosité :                    | $\nu < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40°C) |

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

- Eviter :
- le gel
  - l'accumulation de charges électrostatiques
  - l'échauffement
  - la chaleur
  - des flammes et surfaces chaudes

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- agents oxydants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

**VEGE FLASH - VG004**

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**11.1.1. Substances**

**Toxicité aiguë :**

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Par voie orale : 2000 < DL50 <= 5000 mg/kg  
Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg  
Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C8-10-ALKYL GLYCOSIDES

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg  
OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de toxicité aiguë)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Irritation : Provoque une irritation cutanée.  
2,3 <= Score moyen <= 4,0  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C8-10-ALKYL GLYCOSIDES

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Provoque des lésions oculaires graves.  
Opacité cornéenne : Score moyen >= 3  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Iritis : Score moyen > 1,5  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C8-10-ALKYL GLYCOSIDES

Provoque des lésions oculaires graves.  
Opacité cornéenne : Score moyen >= 3  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.  
Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Autres

## VEGE FLASH - VG004

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C8-10-ALKYL GLYCOSIDES

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques : Non sensibilisant.

### Mutagenicité sur les cellules germinales :

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Aucun effet mutagène.

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) :

Négatif.

D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C8-10-ALKYL GLYCOSIDES

Aucun effet mutagène.

Mutagenèse (in vitro) :

Négatif.

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

### Cancérogénicité :

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction :

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Aucun effet toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C8-10-ALKYL GLYCOSIDES

Par voie orale : C = 1000 mg/kg poids corporel/jour  
Durée d'exposition : 90 jours

### 11.1.2. Mélange

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucun effet observé.

Opacité cornéenne :

Score moyen < 1

#### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les agents de surface présents dans la formulation sont 100% d'origine végétale et sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 % ; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 7.1 mg/l

Espèce : Danio rerio

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

0,1 < NOEC <= 1 mg/l

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 7.4 mg/l

Espèce : Daphnia magna

## VEGE FLASH - VG004

Durée d'exposition : 48 h  
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

0,1 < NOEC ≤ 1 mg/l  
OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 27.7 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h  
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

0,1 < NOEC ≤ 1 mg/l  
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)  
Biodégradation : Rapidement dégradable.

D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C8-10-ALKYL GLYCOSIDES  
Biodégradation : Rapidement dégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.3.1. Substances

ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES, SULFATEES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)  
Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> = 0.3

Facteur de bioconcentration : BCF < 3

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**VEGE FLASH - VG004**

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% de : agents de surface anioniques

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

- parfums

**- Nomenclature des installations classées (Version 46 d'octobre 2018, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :**

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Non classifié.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon article 9 du Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Non concerné.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations :**

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

---

**VEGE FLASH - VG004**

---

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Adelya, Terre d'Hygiène

**VEGE FLASH - VG004**

**Etat des différences**

Révision: N°16 (27/06/2019) / Version: N°1 (27/06/2019)

Révision: N°15 (18/04/2018) / Version: N°1 (18/04/2018)

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Composition :**

|                                                                                                                             |                                                                                    |  |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------|
| EC: 483-960-7<br>REACH: 01-0000020220-90<br><br>D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC,<br>C8-10-ALKYL GLYCOSIDES               | GHS05<br>Dgr<br>Eye Dam. 1, H318                                                   |  | $1 \leq x \% < 5$    |
| CAS: 68891-38-3<br>EC: 500-234-8<br>REACH: 01-2119488639-16<br><br>ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES,<br>SULFATEES, SELS DE SODIUM | GHS05<br>Dgr<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412 |  | $1 \leq x \% < 5$    |
| EC: 483-960-7<br>REACH: 01-0000020220-90<br><br>D-PENTOSE ET D-GLUCOSE, OLIGOMERIC,<br>C8-10-ALKYL GLYCOSIDES               | GHS05<br>Dgr<br>Eye Dam. 1, H318                                                   |  | $2.5 \leq x \% < 10$ |
| CAS: 68891-38-3<br>EC: 500-234-8<br>REACH: 01-2119488639-16<br><br>ALCOOLS C12-C14, ETHOXYLES,<br>SULFATEES, SELS DE SODIUM | GHS05<br>Dgr<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412 |  | $0 \leq x \% < 2.5$  |

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

**En cas de contact avec la peau :**

En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ...), consulter un médecin

Consulter un médecin en cas d'irritation.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Toxicité aiguë :**

Par voie orale :

~~DL50 > 4000 ml/kg~~

Par voie orale :

$2000 < DL50 \leq 5000 \text{ mg/kg}$

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Irritation :

Provoque une irritation cutanée.

$2,3 \leq \text{Score moyen} \leq 4,0$

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Iritis :

Espèce : Lapin

Score moyen > 1,5

Espèce : Lapin

Espèce : Lapin

Espèce : Lapin

## VEGE FLASH - VG004

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Autres

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

### Mutagénicité sur les cellules germinales :

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) :

Négatif.

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

### Cancérogénicité :

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction :

Aucun effet toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Par voie orale :

C = 1000 mg/kg poids corporel/jour

Durée d'exposition : 90 jours

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucun effet observé.

Opacité cornéenne :

Score moyen < 1

### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1.1. Substances

Toxicité pour les crustacés :

NOEC = 1 mg/l

CE50 = 7.2 mg/l

NOEC = 0.27 mg/l

NOEC = 0.95 mg/l

Toxicité pour les crustacés :

0,1 < NOEC ≤ 1 mg/l

CE50 = 7.4 mg/l

Espèce : Daphnia magna

0,1 < NOEC ≤ 1 mg/l

Espèce : Desmodesmus subspicatus

0,1 < NOEC ≤ 1 mg/l

### 12.3.1. Substances

Coefficient de partage octanol/eau :

log K<sub>ow</sub> = 0.3

Facteur de bioconcentration :

BCF < 3

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

### - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface anioniques

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

---

**VEGE FLASH - VG004**

---

- parfums

---

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon article 9 du Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Non concerné.

**Abréviations :**

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

Adelya, Terre d'Hygiène